



Note de membre du CFMS – 22 Juin

Au cours de l'année précédente, de sérieuses inquiétudes concernant le racisme anti-autochtone ont surgi au sein de la Fédération des étudiants et des étudiantes en médecine du Canada (FEMC) à la suite des démissions de la direction pour la Santé Globale et du/de la responsable national.e du dossier de la santé autochtone. En janvier 2021, l'ancien conseil exécutif de la FEMC a mandaté un enquêteur externe pour mener une investigation indépendante et impartiale. En tant que nouveau conseil exécutif, ayant entré en fonction le 18 avril 2021, nous avons attendu avant de faire une déclaration dans l'espoir que les conclusions complètes de l'enquête nous auraient permis de parler de manière plus précise et significative. Nous voulions également garantir l'indépendance de l'enquêteur dans ses évaluations et la communication des résultats.

Nous reconnaissons l'investissement de la communauté dans cette affaire et nous nous efforçons de tenir nos membres informé.e.s de nos progrès en attendant la conclusion de l'enquête. Depuis notre élection, nous avons :

- (a) Fait affaire avec un cabinet d'avocats axé sur la justice sociale et l'équité afin de conseiller et guider le conseil exécutif actuel sur la réforme de nos règlements administratifs à but non lucratif afin de soutenir notre vision : créer un environnement plus sûr et plus équitable pour les étudiant.e.s autochtones afin qu'ils puissent collaborer avec la FEMC. Le cabinet d'avocats conseille également le conseil exécutif sur les implications juridiques entourant la divulgation publique des résultats de l'enquête terminée. Nous nous engageons à faire en sorte qu'il y ait une enquête juste et très transparente, telle que permise par la loi.
- (b) Rencontré l'enquêteur pour évaluer comment nous pouvons coopérer pour assurer le soutien et la sécurité des deux personnes pour participer au processus d'enquête. Pour cela, nous avons consacré davantage de ressources à l'enquête pour faciliter le processus.

Nous partageons votre frustration quant à la durée de ce procédé. Bien que nous souhaitions honorer la transparence avec nos membres grâce à des mises à jour régulières, nous devons respecter la vie privée des partis impliqués et ne pas interférer avec le processus d'enquête qui est toujours en cours.

Nous publierons une autre déclaration à la fin de l'enquête afin de vous tenir au courant de l'état de la divulgation publique de cette investigation complexe.

Cordialement,

Joseph Boyle

Edgar Akuffo-Addo

Sheharzad Mahmood

Président.e par intérim

Lead anti-harcèlement

Directeur.trice régional.e de l'Ouest